

# L'instituteur laïque de l'Aisne

**Édito**

<http://www.snudifo02.fr>  
[snudi.fo02@orange.fr](mailto:snudi.fo02@orange.fr)

## Après le chant, la danse

**P**our la rentrée 2017, le Ministre Blanquer voulait faire chanter les enseignants.

Voilà que maintenant, on voudrait nous apprendre à danser, un pas en avant, un pas en arrière :

### La danse du jour de carence

- J'en mets un, j'en retire un et j'en remets un.

### La danse du point d'indice

- Je le gèle pendant 6 ans, je le dégèle pendant un an et je le gèle de nouveau.

### La danse des rythmes scolaires

- Je travaille sur 4 jours, je travaille sur 4 jours et demi, et je retravaille sur 4 jours sans remettre en cause la réforme.

### La danse du PPCR

- J'avance en 3 rythmes et je recule pour ne plus avancer qu'à un rythme unique....

Et malheureusement, ce ne sont que les premières danses. Le budget 2018, traduction des politiques d'austérité et de territorialisation de l'école, donnera aux chorégraphes gouvernementaux des sources d'inspiration : les prétendues créations de postes ne sont en fait que des redéploiements qui seront pour la plupart absorbés par les priorités ministérielles (CP dédoublés « 100% réussite » pour les REP et REP+) au détriment des postes existants, des ouvertures de classes nécessaires, des postes de titulaires-remplaçants, des postes de RASED...

De quoi provoquer quelques épuisements chez les enseignants qui, pour se refaire une santé, ne pourront pas s'absenter pour raison médicale un ou deux jours du fait de la réinstauration du jour de carence....■

Dominique JOSIELOWSKI



**JOYEUX  
NOËL**

## Conseil national Les cadeaux de Noël

**L'Instituteur laïque  
de l'Aisne**

Bulletin trimestriel  
du SNUDI-FO Aisne  
N° CPPAP : 0921S06739  
Directeur de la publication :  
Dominique JOSIELOWSKI  
décembre 2017  
**Prix : 1€**  
ISSN 0996-4746

**n°133**

CHATEAU-THIERRY

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



## Vie du syndicat

### Intervention du SNUDI-FO 02

**T**out d'abord, un bilan de la situation du syndicat dans notre département.

Nous terminons l'année 2017 en forte progression par rapport à 2016 et 18 nouveaux adhérents nous ont d'ores et déjà rejoints pour l'année 2018.

Cette progression est le résultat :

- ▶ d'un maillage plus intense de notre département très étendu, possible grâce aux 7 décharges hebdomadaires ; nous tournons énormément sur les écoles où les collègues apprécient de nous voir car cela leur permet d'échanger, de poser des questions et nous pouvons bien évidemment expliquer nos positions ;
- ▶ d'une pugnacité sur tous les dossiers traités, pugnacité reconnue par nos syndiqués, nos contacts et bien évidemment dénigrée par les autres syndicats.
- ▶ d'une communication régulière via un site internet, une page facebook et une newsletter hebdomadaire.

Je peux également compter sur la disponibilité, la réactivité d'une équipe composée de jeunes très actifs, très impliqués.

#### RYTHMES SCOLAIRES

Concernant les rythmes scolaires, dans notre département essentiellement rural, 250 demandes de retour à la semaine de 4 jours ont été adressées au DASEN ; 242 ont été acceptées, ce qui représente 72% des communes, 59% des écoles et 52% des élèves. Il fallait un consen-

sus, donc une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école pour que le DASEN donne une décision favorable. Ce qui confirme, s'il en était besoin, que ce sont bien les collectivités territoriales qui décident quand travaillent les collègues.

#### DSDEN

Si depuis un an, les relations avec la DSDEN se sont améliorées du fait d'un changement de DASEN, plus conciliant celui-ci, certains IEN tentent de s'accorder plus de pouvoirs.

Pour exemple, nous organisons chaque année 8 stages d'une journée qu'on pourrait assimiler à de grandes RIS ; lors des 3 premiers stages de l'année, nous avons déjà réuni 220 participants ; pour un de ces stages, un IEN avait refusé 80% des demandes. Nous sommes intervenus auprès de la DIPRED qui a constaté que nous étions effectivement dans une situation de refus massifs et qui a annulé la quasi-totalité des décisions de l'IEN.

Après de nombreux entretiens téléphoniques à l'IEN, courriers argumentés au DASEN, nous sollicitons probablement le national pour la situation de collègues chargées d'école au sein d'un RPI dispersé convoquées chez l'IENa parce qu'elles ne mettent pas en place les répartitions imposées par leur IEN et que de ce fait, elles ne tiennent pas compte des remarques de leur supérieur hiérarchique, l'IENa mettant en avant l'article 28 de la loi Le Pors qui précise que « le fonctionnaire doit se



conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique».

#### PPCR

Au sujet du PPCR, d'autres camarades en ont parlé ; les constats sont les mêmes dans notre département.

#### INCLUSION

Concernant l'inclusion scolaire, outre les constats déjà évoqués lors des différentes interventions, nous avons dans certaines écoles de notre département des unités d'enseignement qui sont en fait des annexes de l'IME sous la responsabilité de cette structure mais dont la gestion sur le terrain revient aux enseignants et aux directeurs puisqu'inclus dans les classes alors que ces élèves ne sont pas officiellement inscrits dans ces écoles.

Bref, le travail ne manque pas ; d'autant plus que de nombreux collègues, y compris certains de leurs syndiqués, déçus par les gesticulations qui tentent de masquer le laxisme du SNUIPP s'adressent à notre organisation syndicale parce que, je cite « Vous, au moins, vous montez au créneau ».

#### ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Nous travaillons d'ores et déjà à la mobilisation pour les prochaines élections professionnelles pour lesquelles notre ambition est claire : obtenir au moins un siège supplémentaire. ■

# LES CADEAUX DE NOËL

*une baisse des rémunérations sans précédent pour les enseignants et les fonctionnaires*



## JOUR DE CARENCE

**D**ans le cadre du budget 2018, l'Assemblée nationale a voté fin novembre le rétablissement du jour de carence en cas d'arrêt maladie, y compris pour les femmes enceintes. Ainsi, l'arrêt maladie ne sera rémunéré qu'à partir du deuxième jour.

Par cette mesure, le gouvernement veut « lutter contre le micro-absentéisme qui désorganise les services, alourdit la charge de travail des collègues en poste et coûte environ 170 millions d'euros par an » et prouver qu'il crée de l'égalité entre les salariés du privé et ceux du public.

Or, selon une étude de l'Insee, le jour de carence appliqué en 2012 et 2013 a réduit « fortement » les absences pour raisons de

santé de deux jours, mais augmenté celles de longue durée pour les fonctionnaires.

Dans le privé, où trois jours de carence sont imposés, l'employeur compense souvent la perte de rémunération. C'était le cas pour « deux tiers » des salariés en 2009, selon l'Insee. Ce n'est pas le cas pour les fonctionnaires. On crée donc un déséquilibre entre le public et le privé.

Pour **FO fonction publique**, cette décision « ne résout en rien le problème de l'absentéisme ni l'égalité de traitement entre le privé et le public ». « L'absentéisme n'est que le reflet de la dégradation des conditions de travail d'année en année dans des contextes de sous-effectifs ».

## AUGMENTATION PROGRAMMÉE DE LA CSG (+1,7%)

**C**oncernant la CSG (Contribution Sociale Généralisée), il est prévu une compensation pour les fonctionnaires.

Mais cette augmentation programmée de la CSG (+1,7%), qui va mettre en péril le financement de la protection sociale, sera simplement compensée.

Ainsi, à la différence du secteur privé, il n'y aura pas d'augmentation du pouvoir d'achat, mais simplement compensation. Cela démontre clairement, une fois de plus, que l'alignement sur le privé ne se fait que lorsqu'il est défavorable aux fonctionnaires (exemple de l'alignement des retenues pour les retraites).

## RETENUE PENSION CIVILE

**C**ette retenue continue d'augmenter !! De 10,29 % en 2017, elle passera à 10,56 % en 2018 avant d'atteindre 10,83 % en 2019 et 11,10 % en 2020.



## GEL DU POINT D'INDICE

**L**e ministre, reprenant la volonté présidentielle de réduction de la dépense publique, a confirmé le gel de la valeur du point d'indice pour 2018.

Cet entêtement à geler la valeur du point d'indice (après 6 ans de gel 2010-2015) aura de nouveau un impact négatif fort sur le pouvoir d'achat des agents et, ne l'oublions pas, sur les droits à pension.

Pour rappel, un an avant l'élection présidentielle, en mars 2016, le président de la

République avait décidé de donner un coup de pouce « significatif » aux fonctionnaires en annonçant une hausse de 1,2 % du point d'indice. Cette hausse mettait fin à six années « blanches » de toute augmentation générale pour les quelque 5,3 millions de fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux.

On repart donc pour une période de disette.



## Le SNUDI FO continue de défendre ses revendications :

- ▶ retrait des ordonnances ;
- ▶ non à l'augmentation de la CSG et au jour de carence, maintien du financement de la Sécurité Sociale par les cotisations ;
- ▶ maintien du statut général et des statuts particuliers ;
- ▶ augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice ;
- ▶ retrait du PPCR ;
- ▶ réemploi de tous les contrats aidés et leur intégration sur des emplois statutaires ;
- ▶ maintien du baccalauréat et abandon du projet de loi instaurant la sélection à l'entrée à l'université ;
- ▶ défense de l'enseignement professionnel sous statut scolaire ;
- ▶ abrogation de toutes les lois visant à la territorialisation de l'école.



## Délégués de secteur

### SAINT-QUENTIN

Gwenaëlle BLOT  
☎ 06 73 53 80 70  
Aurélie CLIN  
☎ 07 69 66 35 46

### GUISE

Véronique FERRADJI  
☎ 03 23 09 77 89

### LAON - MARLE - HIRSON

Julien SCHNEIDER  
☎ 06 26 58 50 97

### CHAUNY - TERGNIER

Sophie ODIOT  
☎ 06 72 66 60 92  
M. Christine REYNAERT  
☎ 06 81 96 38 02

### LAON - ESPE - ASH

Angélique GERARDOT  
☎ 06 85 82 07 32  
Stéphane BALK  
☎ 06 29 76 09 64

### SOISSONS

Jasmine MOREL  
☎ 06 08 52 50 33  
Roseline ALVAREZ  
☎ 06 64 66 36 08  
Thomas RUELLE  
☎ 06 03 36 44 01

### CHÂTEAU-THIERRY

Dominique JOSIELOWSKI  
☎ 06 86 97 59 79  
Pauline DECLERCK  
☎ 06 43 74 38 73



## Élus - Représentants

### Secrétaire Départementale

Dominique JOSIELOWSKI  
☎ 06 86 97 59 79

### CAPD

Commission Administrative  
Paritaire Départementale

Pauline DECLERCK  
☎ 06 43 74 38 73

Roseline ALVAREZ  
☎ 06 64 66 36 08

Dominique JOSIELOWSKI  
☎ 06 86 97 59 79

Angélique GERARDOT  
☎ 06 85 82 07 32

### CDEN

Conseil Départemental de  
l'Éducation Nationale

Julien SCHNEIDER  
☎ 06 26 58 50 97

Thomas RUELLE  
☎ 06 03 36 44 01

### CTSD

Comité Technique  
Spécial Départemental

Julien SCHNEIDER  
☎ 06 26 58 50 97

Thomas RUELLE  
☎ 06 03 36 44 01

### CHS-CT

Commission d'Hygiène  
et de Sécurité

Aurélie CLIN  
☎ 07 69 66 35 46

Retrouvez le **SNUDi-FO** sur internet :

- ◆ Les actualités
- ◆ Les informations
- ◆ Les documents à télécharger

Sur

<http://www.snudifo02.fr>

Contactez-nous par internet

[snudi.fo02@orange.fr](mailto:snudi.fo02@orange.fr)

**FO**  
LA FORCE  
DE L'INDÉPENDANCE

